



Cumul allocation retour emploi & gratification stage

Par Winnie_old

Bonjour,

Je suis actuellement au chômage à la suite d'un doctorat et mes droits sont ouverts au niveau de l'université (mon ex-employeur) qui me verse mes ARE.

Je souhaite faire une formation professionnalisante en alternance, et ma question est de savoir si je peux garder mes ARE pendant ce stage, même si ce stage est rémunéré, et sous quelles conditions ?

Je vous remercie pour vos réponses car l'ANPE me donne des informations différentes selon la personne à laquelle je m'adresse (!!).

Cordialement

Winnie

Par patricia_old

moi je pense que oui car ton stage rémunéré et professionnalisant font partie du contexte de ta formation et moi j'étais en formation et dans le centre où j'étais des personnes travaillai et touchai leur allocation sans problème (sachant qu'on était en interne)

Par patricia_old

moi je pense que oui car ton stage rémunéré et professionnalisant font partie du contexte de ta formation et moi j'étais en formation et dans le centre où j'étais des personnes travaillai et touchai leur allocation sans problème (sachant qu'on était en interne)

Par patricia_old

moi je pense que oui car ton stage rémunéré et professionnalisant font partie du contexte de ta formation et moi j'étais en formation et dans le centre où j'étais des personnes travaillai et touchai leur allocation sans problème (sachant qu'on était en interne)